

LES SYNTHÈSES DE L'ACT

Financement de l'industrie du tabac en France

Méthodologie et glossaire

Ce document est une synthèse d'un rapport établi par l'organisme Profundo pour l'ACT-Alliance contre le Tabac. Profundo est un organisme d'investigation basé aux Pays-Bas et spécialisé dans le secteur de la finance internationale. Il participe régulièrement à de nombreuses enquêtes avec des médias comme *Le Monde* ou des ONG comme Oxfam, Greenpeace, Reclaim Finance ou les Amis de la Terre. L'analyse sur le financement de l'industrie du tabac a été réalisée par Léa Pham Van et Manon Stravens.

L'analyse de Profundo concerne les crédits et les investissements apportés par les établissements financiers français à l'industrie du tabac.

Pour la partie sur les crédits, Profundo a utilisé les bases de données financières Refinitiv, Bloomberg, TradeFinanceAnalytics et IJGlobal ainsi que des rapports d'entreprises, des registres d'entreprises et des archives médiatiques pour identifier les prêts et les services de souscription d'émissions fournis aux entreprises sélectionnées.

Pour la partie sur les investissements, Profundo a utilisé les bases de données Thomson EMAXX et Refinitiv pour identifier les investisseurs dans les obligations et les actions cotées en bourse des sociétés sélectionnées. En outre, les données les plus récentes sur les fonds de pension des entreprises sélectionnées sont extraites de la base de données Profundo Pension Fund Portfolio Database.

Pour une meilleure compréhension de cette synthèse, il convient de définir les termes suivants :

- **Une action** : titre de propriété qui représente une partie du capital de l'entreprise qui l'a émise. L'action peut rapporter un revenu (le dividende) et donne à son propriétaire un droit de vote en assemblée générale. Les actions peuvent être cotées en bourse¹.
- **Une obligation** : une obligation est une part d'un emprunt émise par un émetteur, c'est-à-dire une entreprise, une entité du secteur public ou l'État. Un investisseur en obligations devient prêteur et donc créancier de l'émetteur. En contrepartie de ce prêt, il reçoit généralement un intérêt versé périodiquement (le coupon). Le capital (montant nominal) est en principe remboursé à l'échéance. Toute revente d'une obligation avant son échéance peut entraîner un gain mais également une perte¹.
- **Un crédit syndiqué** : un crédit syndiqué est un crédit accordé à une entreprise par plusieurs banques. L'entreprise choisit tout d'abord une banque qui va jouer le rôle d'arrangeur de l'opération. Cette banque pourra éventuellement réaliser une prise ferme de l'intégralité du crédit qu'elle syndiquera par la suite.²
- **Crédits renouvelables** : les crédits renouvelables (ou revolving) sont des lignes de crédit à court terme renouvelées en permanence. Ils sont utilisés dans le financement du besoin en fonds de roulement³.
- **ESG (critères)** : les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ils sont utilisés dans les stratégies d'investissement durable comme l'investissement socialement responsable¹.

¹ AMF, 2024 [Internet]. Disponible sur : <https://www.amf-france.org/fr/lexique/>

² Vernimmen, 2024 [Internet]. Disponible sur : <https://www.vernimmen.net/Pratiquer/Glossaire/definition/Cr%C3%A9dit%20syndiqué%C3%A9.html>

³ <https://www.vernimmen.net/Pratiquer/Glossaire/definition/Cr%C3%A9dit%20revolving.html>

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	<u>04</u>
Contexte - Désinvestir de l'industrie du tabac	<u>05</u>
Financement de l'industrie du tabac et acteurs financiers en France	<u>07</u>
Conclusion	<u>12</u>
Annexes	<u>13</u>

Introduction

Ce rapport s'intéresse aux liens entre l'industrie du tabac et les acteurs financiers français. Le tabac ayant toujours été un actif très rentable⁴, il a attiré et attire encore en 2023 une multitude d'acteurs financiers, que cela soit en France ou dans le reste du monde⁵. Or, **les investissements dont bénéficie l'industrie du tabac mettent en danger les politiques de lutte contre le tabagisme.**

Les institutions financières, par le biais de prêts, d'assurances ou d'investissements, permettent en effet aux industriels du tabac de maintenir leur activité mortifère, faisant ainsi du secteur financier, « la pièce manquante du contrôle du tabac »⁶. C'est pourquoi de nombreuses initiatives ont vu le jour pour inviter ces acteurs du monde financier à mettre un terme à ce soutien, notamment celle de l'organisation Tobacco Free Portfolio qui a convaincu à ce jour plus de 204 acteurs financiers à s'engager dans des politiques de désinvestissement du tabac.

Ce rapport, réalisé grâce au travail de l'organisation néerlandaise Profundo, révèle **le financement massif dont a bénéficié l'industrie du tabac ces cinq dernières années grâce à des institutions financières françaises :**

- Concernant les crédits accordés par des établissements français à l'industrie du tabac, **ils ont représenté depuis 2018 plus de 5 milliards de dollars** en prêts et en services de souscription. Si depuis 2021, ce soutien a fortement diminué, il existe encore aujourd'hui.
- Concernant les investissements accordés par des établissements français à l'industrie du tabac, les institutions financières françaises totalisaient en novembre 2023 **plus de 733 millions de dollars d'investissement. Ces investissements sont le fait d'entreprises françaises comme le groupe BPCE, Crédit Agricole ou BNP Paribas**, la plupart pourtant signataires de la charte de l'organisation Tobacco Free Portfolio.

Les résultats de ce rapport soulignent **l'importante responsabilité de ces acteurs financiers français dans le commerce mortifère du tabac**. C'est notamment grâce aux financements de ces acteurs que l'industrie du tabac a pu maintenir son activité, malgré les mesures de santé publique prises à son égard. Par ailleurs, si ce rapport souligne le succès de l'initiative portée par l'organisation Tobacco Free Portfolio, **il révèle également la nécessité de contraindre les acteurs financiers à respecter leur engagement**. Seul un désinvestissement complet de la part des institutions financières permettra de mettre un terme à ce commerce encore responsable en France de plus 75 000 morts par an⁷.

⁴ Les Echos, 2015 [Internet] « Les valeurs du « vice », stars de la Bourse » - <https://www.lesechos.fr/2015/02/les-valeurs-du-vice-stars-de-la-bourse-199699>

⁵ Financial Times, 2022 [Internet] « Big Tobacco struggles to convince investors it can quit cigarettes » - <https://www.ft.com/content/710c-32db-1b23-4a89-b17d-24115a5e69e8>

⁶ Natixis, 2018, [Internet] - Des dirigeants des secteurs publics et privés lancent le Tobacco-Free Finance Pledge - <https://www.im.natixis.com/fr-institutional/news/tobacco-free-finance-pledge>

⁷ Bonaldi C, Boussac M, Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(15) :278-84. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/2019_14_2.html

Contexte

Désinvestir de l'industrie du tabac

Comme l'a rappelé le Directeur général de l'OMS en 2018, « chaque dollar investi dans l'industrie du tabac est un investissement dans la mort et la maladie »⁸. C'est pourquoi de nombreux acteurs financiers ont décidé publiquement d'arrêter tout crédit ou investissement fait au profit de l'industrie du tabac. Dès 2018, *Le Monde* considérait ainsi que « **la finance commence à se détourner de l'industrie du tabac** », évoquant plus de 12 milliards de dollars désinvestis, notamment en raison de l'exclusion des producteurs du tabac du Pacte mondial des Nations unies⁹.

- **De nombreux organismes financiers ont décidé de retirer explicitement le commerce du tabac de tout label ou certification liés à la « finance durable »,** en particulier les labels dits « ESG » (pour les labels reposant sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance).

C'est le cas notamment du **label ISR**, certification détenue par le ministère de l'Économie et des Finances. Depuis décembre 2023, et à la suite du plaidoyer mené par les associations de contrôle du tabac dont l'ACT-Alliance contre le tabac, ce label, même s'il n'exclut pas strictement l'ensemble des entreprises pouvant bénéficier du commerce du tabac, exclut les principaux représentants de cette industrie¹⁰.

- **L'ONG australienne « Tobacco Free Portfolio »** est par ailleurs à l'origine de l'une des initiatives ayant rencontré le plus de succès en matière de désinvestissement de l'industrie du tabac, le « Tobacco-Free Finance Pledge ». Lancée en 2018 avec le soutien de l'OMS, cette initiative œuvre avec les acteurs financiers en les invitant à signer une charte pour qu'ils s'engagent dans des politiques de désinvestissement du tabac¹¹. En 2023, cette charte a été signée par 204 acteurs du monde financier, représentant au total plus de **17 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion**.
- **De nombreux acteurs financiers français cités dans ce rapport se sont également publiquement prononcés en évoquant leur désinvestissement de l'industrie du tabac,** soit parce qu'ils ont eux-mêmes choisi de retirer tout financement de cette industrie, soit parce qu'ils ont rejoint la charte de l'ONG « Tobacco Free Portfolios » :

Concernant Société Générale : Société Générale « Private Banking » et « Assurances » sont indiquées comme signataires de la charte de Tobacco Free Portfolios¹², au moins depuis 2019 pour Société Générale « Assurances »¹³.

Par ailleurs, **le groupe Société Générale a indiqué dans un document « Politique sectorielle Tabac »**¹⁴ **souhaiter exclure l'industrie du tabac de tout financement à compter de septembre 2023.** Cette décision s'applique à l'ensemble des entités du groupe et aux activités bancaires, de gestion d'actifs et d'activités d'investissement des entités assurance du groupe.

⁸ Discours du directeur général de l'OMS du 26 septembre 2018 [Internet] - <https://www.who.int/director-general/speeches/detail/tobacco-free-finance-pledge>

⁹ Le Monde, 2018, [Internet] La finance commence à se détourner de l'industrie du tabac - https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/03/09/la-finance-commence-a-se-detourner-de-l-industrie-du-tabac_5268014_3234.html

¹⁰ Label ISR, 2023 [Internet] Le comité du label ISR se réjouit que le ministre des Finances soutienne sa proposition d'un label plus ambitieux et exigeant - <https://www.lelabelisr.fr/le-comite-du-label-isr-se-rejouit-que-le-ministre-des-finances-soutienne-sa-proposition-dun-label-plus-ambitieux-et-exigeant/>

¹¹ Présentation de Tobacco Free Portfolios - <https://tobaccofreeportfolios.org/>

¹² Tobacco Free Portfolios, The Pledge - <https://tobaccofreeportfolios.org/the-pledge/>

¹³ Société Générale, 2020 [Internet] - Société Générale Assurances renforce sa politique d'investissement responsable - <https://www.societegenerale.com/fr/actualites/newsroom/societe-generale-assurances-renforce-sa-politique-dinvestissement-responsable>

¹⁴ Société Générale, 2023 [Internet] - Politique sectorielle du tabac - <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/politique-sectorielle-tabac-fr.pdf>

Concernant le Crédit Agricole : en mai 2020, le groupe Crédit Agricole a annoncé la signature de la charte de désinvestissement de l'organisation Tobacco Free Portfolios¹⁵. Son directeur général indiquait alors que le groupe respectait déjà cet engagement avec pour objectif de « sortir de tout financement de ces entreprises dans les trois ans », soit en 2023.

Concernant le groupe BPCE : ce dernier ne semble pas avoir de politique concernant le tabagisme. Sa filiale Natixis a cependant signé le « Tobacco-Free Finance Pledge » dès 2017, précisant que la banque s'engageait à mettre fin « à ses activités de financement et d'investissement liées à l'industrie du tabac »¹⁶.

Concernant le groupe BNP Paribas : il a été l'un des premiers signataires du « Tobacco-Free Finance Pledge » en 2018, indiquant avoir « mis fin à nos activités de financement et d'investissement relatives aux entreprises du tabac »¹⁷. Cet engagement a été réitéré en 2020.

Concernant AXA : AXA a été également l'un des premiers acteurs financiers à signer la charte, dès 2018. Il y est précisé que depuis 2016, AXA a « cessé d'investir et d'assurer les fabricants de tabac »¹⁸.

Concernant le Crédit Mutuel : Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la principale entité du Crédit Mutuel, a communiqué le 19 septembre 2023 sur sa signature du « Tobacco-Free Finance Pledge »¹⁹.

A noter que la société Groupama, citée dans ce rapport, ne semble pas avoir de politique d'exclusion de l'industrie du tabac. Cet acteur est à ce titre l'un des rares acteurs financiers français à avoir augmenté ses investissements dans l'industrie du tabac depuis 2022.

¹⁵ Crédit Agricole, 2018 [Internet] Finance leaders join health experts for World No Tobacco Day - <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/181940>

¹⁶ Natixis, 2017 [Internet] Natixis cesse ses activités de financement et d'investissement dans l'industrie du tabac - <https://newsroom.groupebpce.fr/actualites/natixis-cesse-ses-activites-de-financement-et-dinvestissement-dans-lindustrie-du-tabac-9053-7b707.html>

¹⁷ BNP Paribas [Internet]. Des dirigeants des secteurs publics et privés lancent le Tobacco-Free Finance Pledge. <https://group.bnpparibas/actualite/dirigeants-secteurs-publics-privés-lancent-tobacco-free-finance-pledge>

¹⁸ AXA, 2018 [Internet] - AXA signe le Tobacco Free Finance Pledge - <https://www.axa.com/fr/actualites/axa-signe-le-tobacco-free-finance-pledge>

¹⁹ Crédit Mutuel, 2023 [Internet] Crédit Mutuel Alliance Fédérale officialise son engagement pour une finance sans tabac - https://www.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/telechargements/communiqués-de-presse/2023/2023-09-20_CP-CMAF_Engagement_Finance_Sans_Tabac.pdf

Financement de l'industrie du tabac et acteurs financiers en France

Ce rapport s'intéresse aux entreprises françaises qui ont financé l'industrie du tabac depuis 2018 et jusqu'en novembre 2023, que cela soit par le biais de crédits ou d'investissements. Ces deux types de financement seront traités dans deux parties différentes.

La notion d' « industrie du tabac » concerne ici les cinq entreprises majeures de l'industrie du tabac : Philip Morris International, British American Tobacco, Imperial Brands, Japan Tobacco International et China National Tobacco Corporation. Elle pourra regrouper aussi d'autres acteurs financiers, en particulier **LTR Industries**, une entreprise de fabrication de tabac reconstitué et **Universal Corporation**, fournisseur mondial de feuilles de tabac.

Quels acteurs financiers français ont accordé des crédits à l'industrie du tabac ?

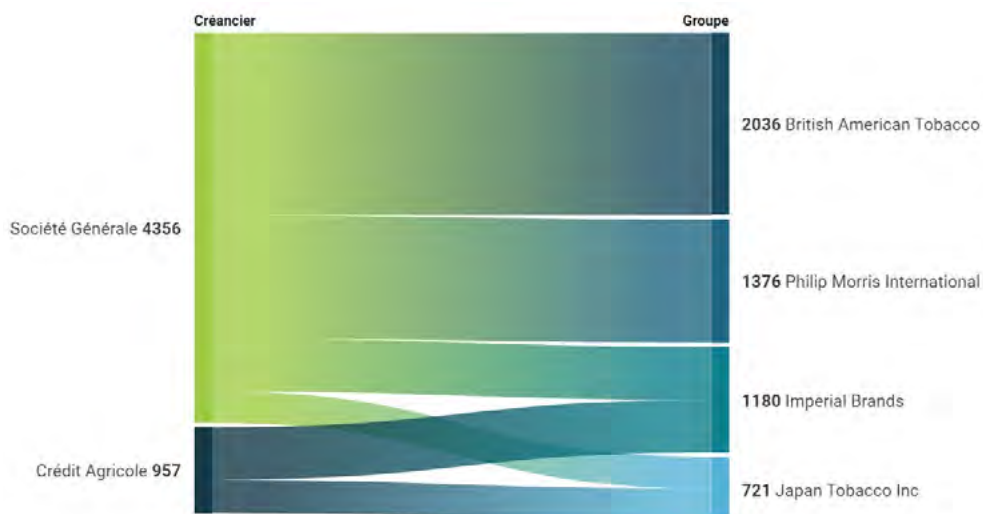
Depuis janvier 2018 et jusqu'en novembre 2023, les institutions financières françaises ont apporté **5,3 milliards de dollars aux entreprises sélectionnées**. Les financements ont été réalisés par la **Société Générale** et le **Crédit Agricole**, signataires du « Tobacco-Free Finance Pledge » et ayant communiqué publiquement leur désinvestissement du tabac.

Si ces financements ont largement diminué depuis 2020, la **Société Générale a encore accordé en 2023 plus de 9 millions de dollars de crédit à l'industrie du tabac**.

- ▶ Ces financements ont été réalisés par la **Société Générale (4,3 milliards de dollars)** et le **Crédit Agricole (957 millions de dollars)**. Ce sont les seules institutions financières françaises ayant été identifiées comme financeurs de l'industrie du tabac entre 2018 et 2023. Les deux tiers des financements identifiés correspondent à des services de souscription d'émission d'obligations, le reste correspond à des prêts, principalement sous forme de crédits renouvelables.

Ils ont été réalisés au bénéfice de **British American Tobacco (2,036 milliards)**, **Philip Morris International (1,376 milliard)**, **Imperial Brands (1,181 milliard)** et **Japan Tobacco International (720 millions)**.

Prêts et services de souscription, par créancier et par groupe
(de janvier 2018 à novembre 2023, en million de dollars)

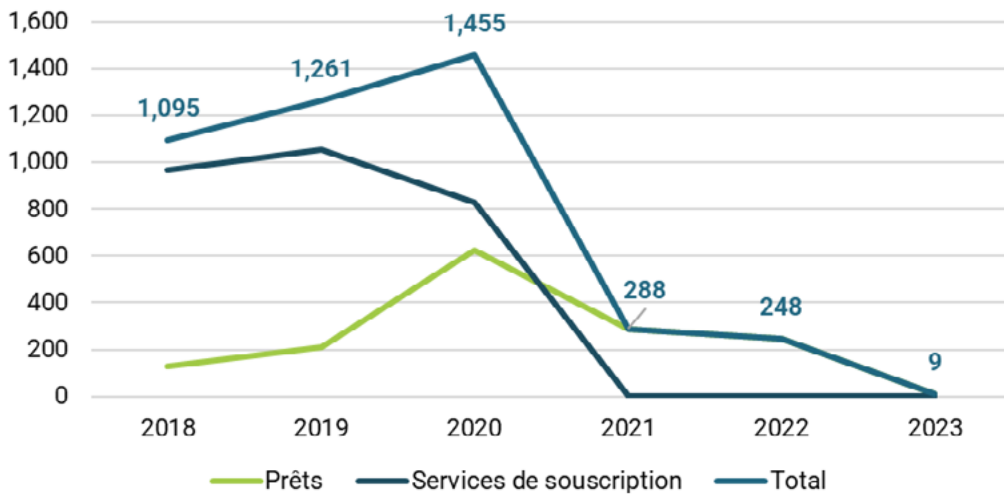


Source : Profundo ; Refinitiv (2023, novembre), Prêts ; Refinitiv (2023, novembre), Émissions d'obligations ; Refinitiv (2023, novembre), Émissions d'actions ; Bloomberg (2023, novembre), Prêts ; Bloomberg (2023, novembre), Émissions d'obligations ; Bloomberg (2023, novembre), Émissions d'actions.

- ▶ **Depuis 2018, ces montants ont fortement diminué**, passant de plus d'un milliard par an entre 2018 et 2020, à moins de 300 millions depuis 2021 et seulement 9 millions en 2023.

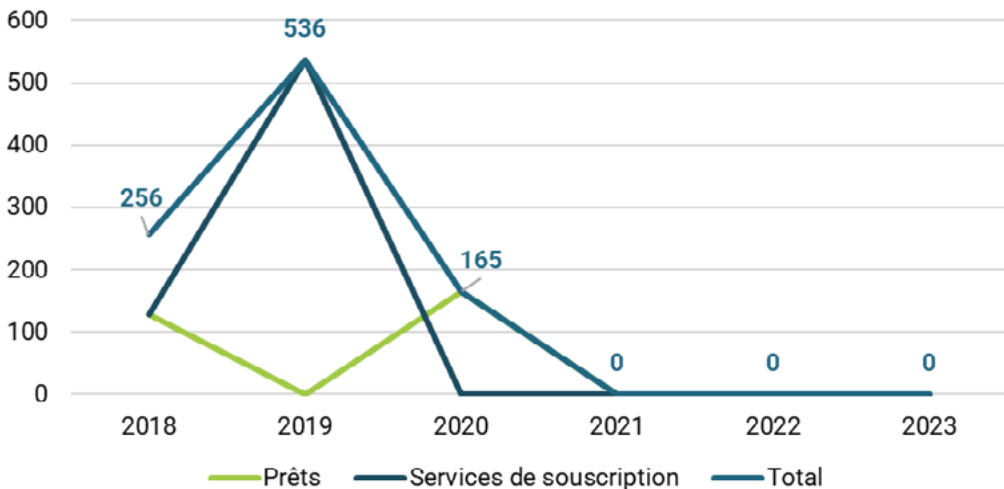
Depuis 2021, **seule la Société Générale continue d'accorder des prêts aux entreprises sélectionnées**. Elle a financé l'industrie du tabac pour une valeur de 288 millions de dollars en 2021, 248 millions en 2022 et 9 millions en 2023. Ces montants correspondent tous à des participations de la Société Générale dans des crédits syndiqués (en particulier des crédits revolvers accordés à Philip Morris International).

Prêts et services de souscription par Société Générale, par an
(de janvier 2018 à novembre 2023, en million de dollars)



Source : Profundo ; Refinitiv (2023, novembre), Prêts ; Refinitiv (2023, novembre), Émissions d'obligations ; Refinitiv (2023, novembre), Émissions d'actions ; Bloomberg (2023, novembre), Prêts ; Bloomberg (2023, novembre), Émissions d'obligations ; Bloomberg (2023, novembre), Émissions d'actions.

Prêts et services de souscription par Crédit Agricole, par an
(de janvier 2018 à novembre 2023, en million de dollars)



Source : Profundo ; Refinitiv (2023, novembre), Prêts ; Refinitiv (2023, novembre), Émissions d'obligations ; Refinitiv (2023, novembre), Émissions d'actions ; Bloomberg (2023, novembre), Prêts ; Bloomberg (2023, novembre), Émissions d'obligations ; Bloomberg (2023, novembre), Émissions d'actions.

Si les décisions du Crédit Agricole et de Société Générale quant à leur désinvestissement de l'industrie du tabac sont les bienvenues, **elles interviennent particulièrement tardivement, notamment au regard des montants mis à profit de l'industrie du tabac depuis 2018 (plus de 4 milliards de dollars pour la Société Générale)**. Ces financements ont permis à l'industrie du tabac de maintenir son commerce mortifère malgré les mesures de contrôle de tabac qui ont pu lui être appliquées.

Par ailleurs, en novembre 2023 et contrairement à son engagement, **la Société Générale a, selon les investigations de Profundo, accordé un crédit de 9 millions de dollars au profit de l'industrie.**

Quels acteurs financiers français ont investi dans l'industrie du tabac ?

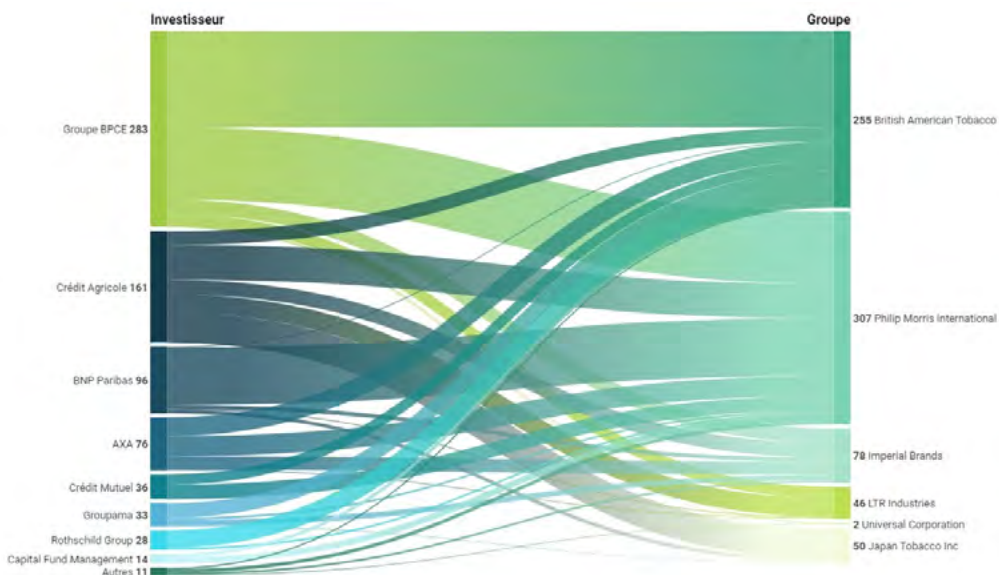
En novembre 2023, **les acteurs financiers français totalisent 723 millions de dollars d'investissements dans l'industrie du tabac**. Ces investissements proviennent notamment du groupe **BPCE**, du **Crédit Agricole**, de **BNP Paribas** et de **AXA**, **pourtant tous signataires du « Tobacco-Free Finance Pledge »**.

Une analyse de l'historique de ces investissements révèle qu'ils ont tendance à diminuer depuis 2018 même si le montant actuel reste élevé, en particulier au regard des engagements publics pris par les acteurs concernés.

- ▶ Ces investissements sont majoritairement le fait du **groupe BPCE (282 millions de dollars)**, du **Crédit Agricole (160 millions de dollars)**, de **BNP Paribas (96 millions)**, de **AXA (75 millions)** et du **Crédit Mutuel (35 millions)**. Il s'agit d'investissements en actions (pour 525 millions) et en obligations (pour 208 millions) (*pour le détail de ces investissements, voir Annexe 1*).

Les entreprises du tabac qui bénéficient de ces investissements sont principalement **Philip Morris International** (pour 307 millions de dollars), **British American Tobacco** (pour 255 millions de dollars) et **Imperial Brands** (pour 78 millions).

Investissements en actions et obligations par investisseur et groupe
(novembre 2023, en million de dollars)



Source : Refinitiv (2023, novembre), EMAXX: Porteurs d'obligations ; Refinitiv (2023, novembre), Actionnaires ; Base de données sur les Fonds de Pension de Profundo.

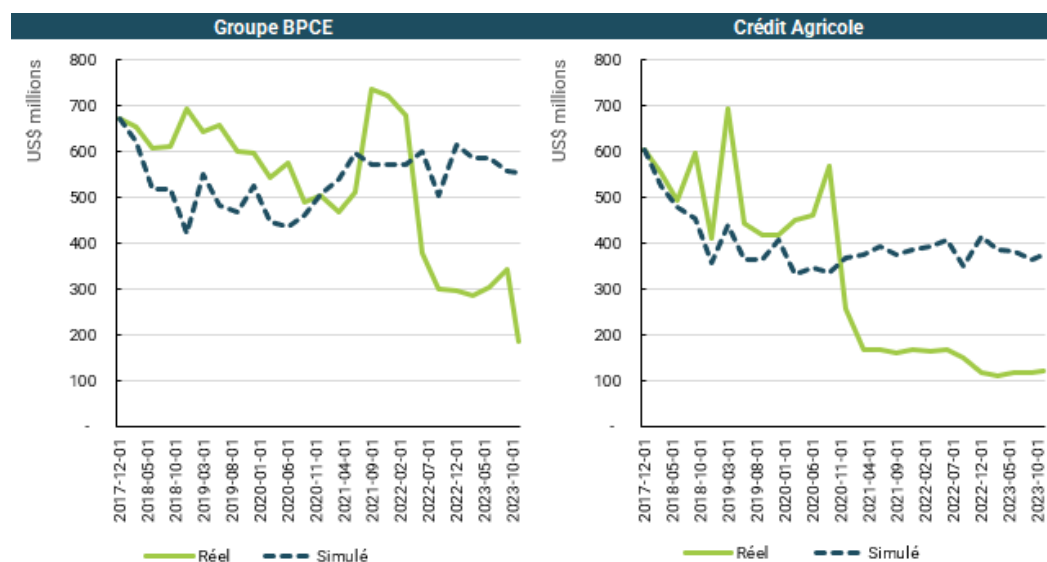
Il est par ailleurs intéressant de constater que parmi les investissements en actions, **un total de 1,33 million de dollars est inclus dans des fonds dits « ESG »**, malgré l'incompatibilité régulièrement dénoncée entre les critères ESG et l'industrie du tabac²⁰. **Il s'agit d'investissements réalisés par les banques Crédit Agricole et groupe BPCE** (voir en Annexe 2 pour le détail de ces investissements).

- ▶ Il apparaît qu'en ce qui concerne les investissements en actions, **ces investissements ont diminué entre 2018 et 2023**. Ce constat résulte d'un calcul réalisé par Profundo à l'aide de la méthode dite d'analyse comparative (voir en Annexe 3 pour le détail de cette méthode).

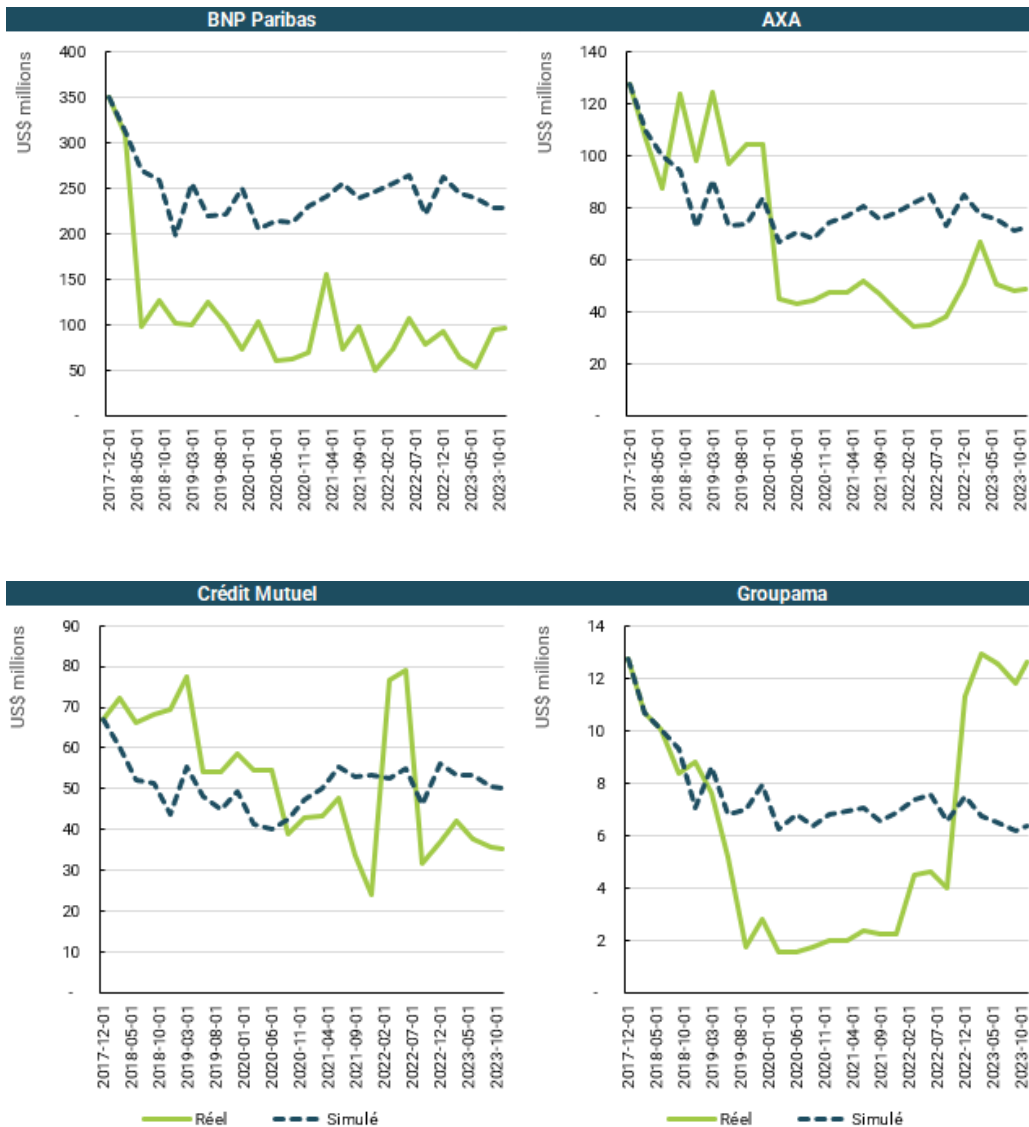
Il en ressort qu'en décembre 2017, le montant des actions détenues par les investisseurs français dans des entreprises du tabac était de 2,4 milliards de dollars alors qu'en 2023, ce montant n'est plus que de 525 millions de dollars. Or, s'ils avaient conservé le même nombre d'actions entre 2017 et 2023, ce montant aurait été de 1,6 milliard d'euros – ce qui révèle, selon l'analyse de Profundo, **une tendance au désinvestissement par les investisseurs français au regard de l'industrie du tabac**.

Si plusieurs investisseurs français ont en effet désinvesti, comme le groupe BPCE, Crédit Agricole, BNP Paribas ou AXA, **plusieurs ont au contraire augmenté leur investissement, comme Groupama** (pour l'entièreté des acteurs concernés, voir en Annexe 4).

Investissements en actions – Analyse comparative par investisseur
(en million de dollars)



²⁰ Alliance contre le Tabac, 2022 [Internet] - La finance ne peut être responsable que si elle exclut l'industrie du tabac – <https://alliance-contreletabac.org/2022/07/04/act-demande-exclusion-strict-e-industrie-du-tabac-label-isr/>



Si la plupart des acteurs financiers français ont depuis 2018 diminué leurs investissements dans l'industrie du tabac, **plusieurs de ces acteurs conservent des investissements dans cette industrie – alors même que la quasi-totalité d'entre eux ont fait part publiquement de leur désinvestissement dans le secteur.**

C'est le cas en particulier pour le **Crédit Agricole** (qui conserve 160 millions de dollars d'investissements), **BNP Paribas** (qui conserve 96 millions de dollars), **AXA** (75 millions de dollars) et le **Crédit Mutuel** (35 millions de dollars). Il est encore plus inacceptable que des acteurs comme Groupama aient depuis 2021 **augmenté leurs investissements dans le tabac.**

Conclusion

Il en résulte que, depuis 2018, **les établissements financiers français ont fortement financé l'industrie du tabac**, que cela soit via des crédits ou des investissements. Concernant les crédits, ces établissements ont financé cette industrie à hauteur de 5 milliards de dollars en seulement 5 ans. Concernant les investissements, les banques françaises conservaient en novembre 2023 plus de 700 millions d'euros investis dans le commerce du tabac.

Ces financements, crédits ou investissements, représentent des montants d'une particulière importance au vu des conséquences parfaitement connues du tabac sur la santé publique ou l'environnement. Par ailleurs, plusieurs de ces financements viennent dans certains cas directement contredire les engagements publics pris par les institutions financières qui en sont responsables. **L'ensemble de ces acteurs financiers ont donc une part de responsabilité dans le commerce mortifère pratiqué par l'industrie du tabac.**

Il est urgent que les institutions financières cessent entièrement de financer cette industrie. Un tel objectif doit notamment se réaliser par l'exclusion stricte et sectorielle des entreprises participant au commerce du tabac, dans la continuité de ce qui a été décidé dans le Pacte mondial des Nations Unies.

Cet objectif ne peut en aucun cas être satisfait par une exclusion des entreprises sur la base de leur pourcentage de chiffre d'affaires tiré du commerce du tabac, comme cela est aujourd'hui le cas pour le label ISR (pour « Investissement Socialement Responsable »), détenu par le gouvernement français.

Alors même que ce secteur d'activité est profondément incompatible avec les valeurs prônées par le fonds d'investissement, le label ISR ne bannit pas strictement l'industrie du tabac mais se limite à l'exclusion des émetteurs dont plus « de 5 % de leur activité relève de la production ou la distribution de tabac »²¹.

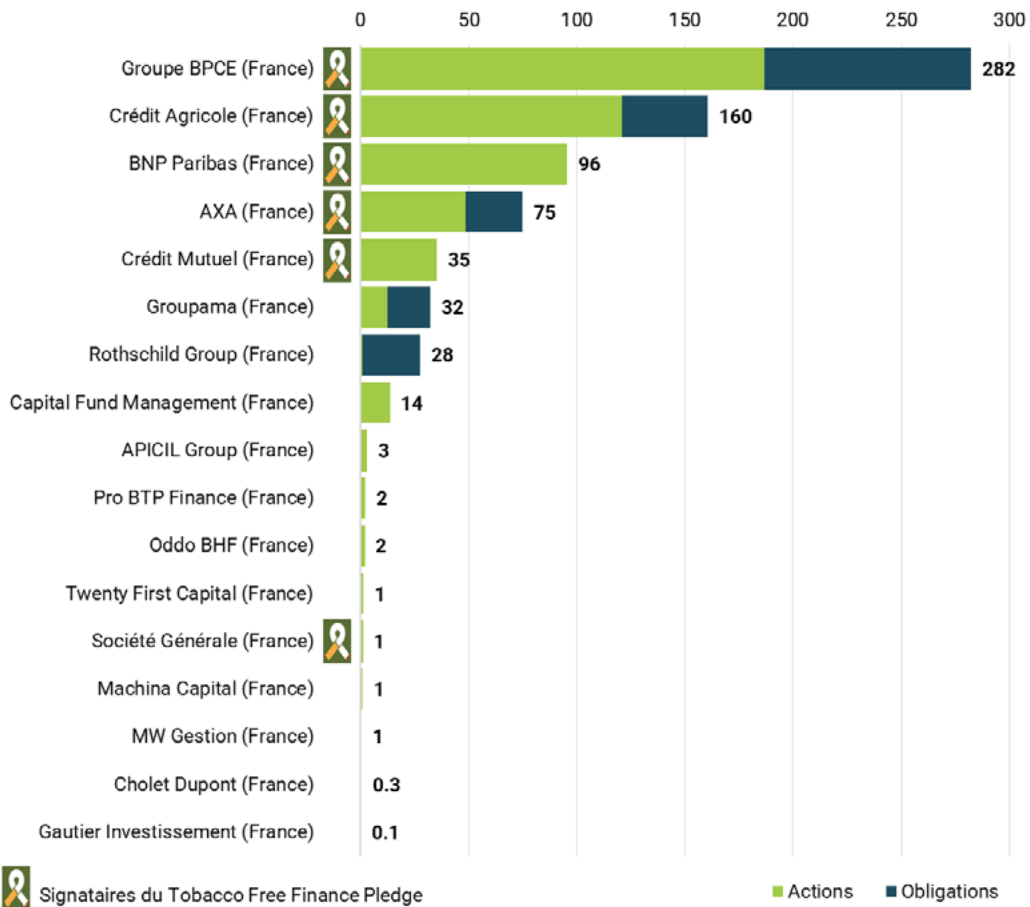
²¹ Alliance contre le Tabac, 2022 [Internet] - La finance ne peut être responsable que si elle exclut l'industrie du tabac - <https://alliance-contreletabac.org/2022/07/04/act-demande-exclusion-strict-industrie-du-tabac-label-isr/>

Annexes

Annexe 1

Investissements en actions et obligations, par investisseur

(novembre 2023, en millions de dollars)



Source : Refinitiv (2023, novembre), EMAXX: Porteurs d'obligations ; Refinitiv (2023, novembre), Actionnaires ; Base de données sur les Fonds de Pension de Profundo.

A noter : La recherche a identifié pour 46 millions de dollars d'investissement dans LTR Industries. Plus exactement, ce sont ses sociétés mères Schzeitzer-Mauduit International et Mativ Holdings dans lesquelles les banques BNP Paribas, Crédit Agricole, Groupe BPCE et Société Générale ainsi que l'assureur AXA ont investi. Les investissements réalisés dans Schzeitzer-Mauduit International et Mativ Holdings sont comptabilisés pour LTR Industries car il est considéré que les financements apportés à ses sociétés mères bénéficient indirectement à LTR Industries.

D'autre part, les banques françaises ont investi pour une valeur de 2 millions de dollars dans le capital d'Universal Corporation.

Annexe 2

Détail des investissements en actions au profit de l'industrie du tabac inclus dans des fonds ESG

(novembre 2023, en millions de dollars)

Fonds	Mot clé	Investisseur	Groupe	Valeur (US\$ million)
CPR Euroland ESG	ESG	Crédit Agricole	Imperial Brands	0,66
Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF Fund	ESG	Groupe BPCE	Philip Morris International	0,42
CPR Euroland Premium ESG	ESG	Crédit Agricole	Imperial Brands	0,26
Total				1,33

Les investissements de Groupe BPCE sont réalisés par l'intermédiaire de sa filiale *Ossiam* sur le fonds *Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF Fund* dont les informations sont disponibles sur le site de Natixis²⁰.

Les investissements de Crédit Agricole sont réalisés par l'intermédiaire de *CPRAM*. *CPRAM* est une filiale à 100% d'Amundi²¹, elle-même filiale du Crédit Agricole²². Des informations sont disponibles sur les fonds concernés, CPR Euroland ESG et CPR Euroland Premium ESG, sur le site de CPRAM.

²⁰ Natixis Investment Managers (n.d.), [Internet], « Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF » <https://www.im.natixis.com/latam/funds/ossiam-us-minimum-variance-esg-nr-ucits-etf/ie00bhngx58>, vu en novembre 2023.

²¹ CPRAM (n.d.), [Internet], « Nous connaître » <https://cpram.com/fra/fr/institutionnels/nous-connaître/a-propos-de-cpram>, vu en novembre 2023.

²² Crédit Agricole (n.d.), [Internet], « Nos marques » <https://www.credit-agricole.com/marques-et-metiers/toutes-nos-marques/amundi>, vu en novembre 2023.

Annexe 3

Méthodologie utilisée par le cabinet Profundo pour l'analyse de l'évolution des investissements français entre 2018 et 2023

L'analyse de Profundo sur l'évolution des investissements en actions entre 2018 et 2023 repose sur la méthodologie dite « *baseline analysis* » (analyse comparative).

Cette méthodologie consiste à comparer, à la fin de chaque trimestre, deux situations :

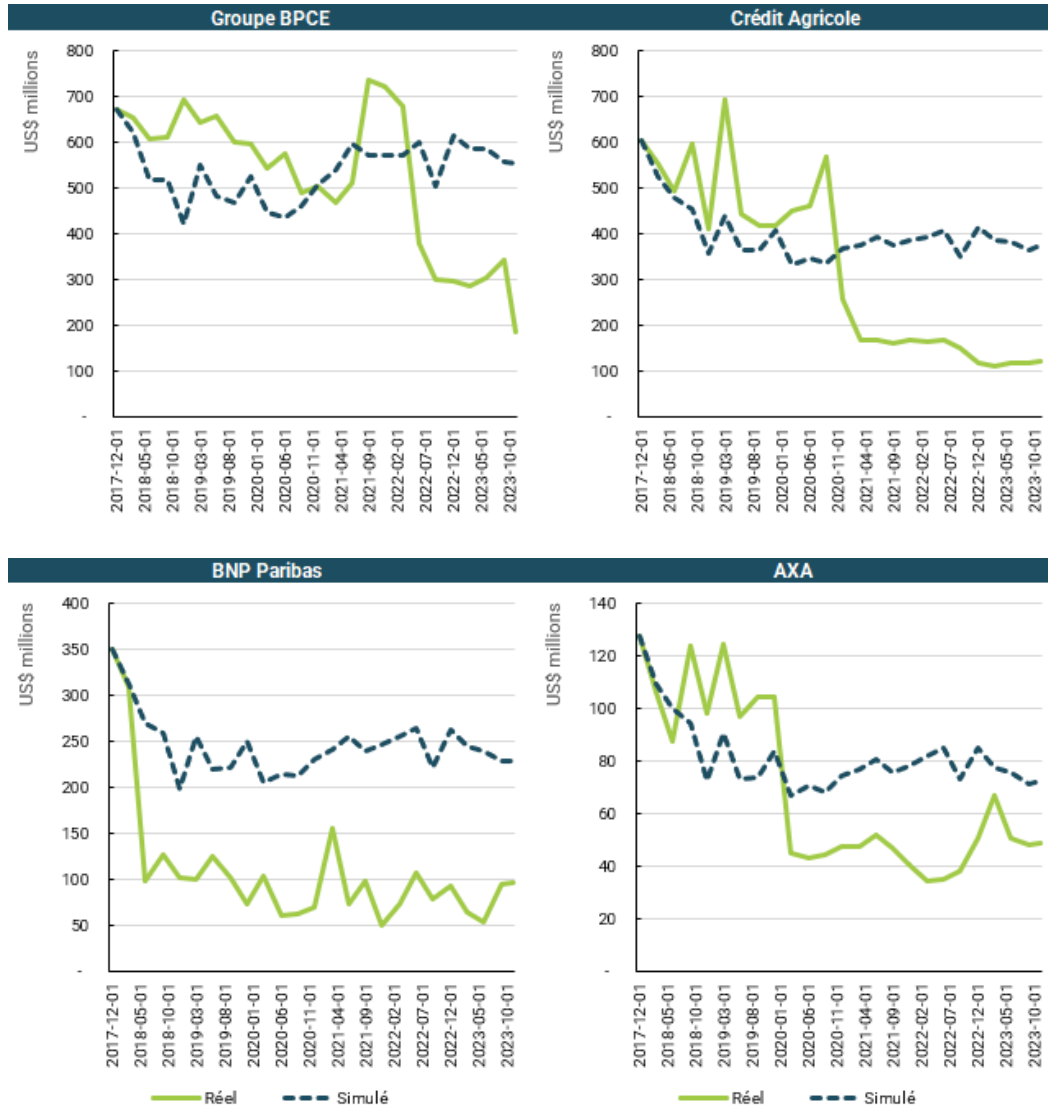
- Le **montant simulé** des investissements en actions, trimestre par trimestre, si les investisseurs avaient conservé le nombre d'actions qu'ils avaient initialement en portefeuille au début de la période étudiée (décembre 2017). Dans cette situation, on regarde donc l'évolution du montant des investissements, qui varie uniquement selon le prix de ces actions, puisque le nombre d'actions reste le même ;
- Le **montant réel** des investissements en actions, trimestre par trimestre. Dans cette situation, on regarde le montant des investissements réels en portefeuille, qui varie selon le nombre d'actions détenues et selon le prix de ces actions.

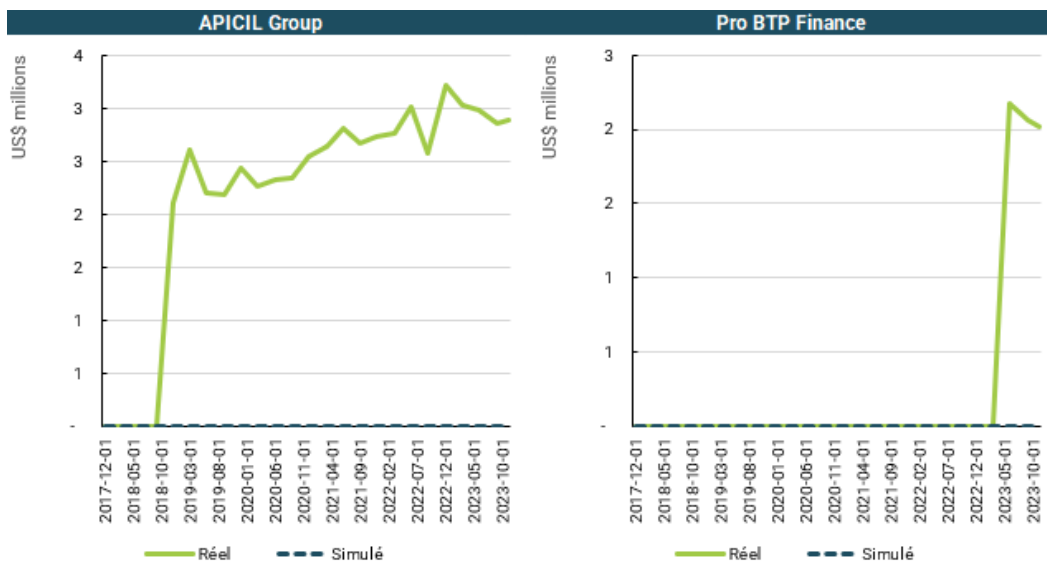
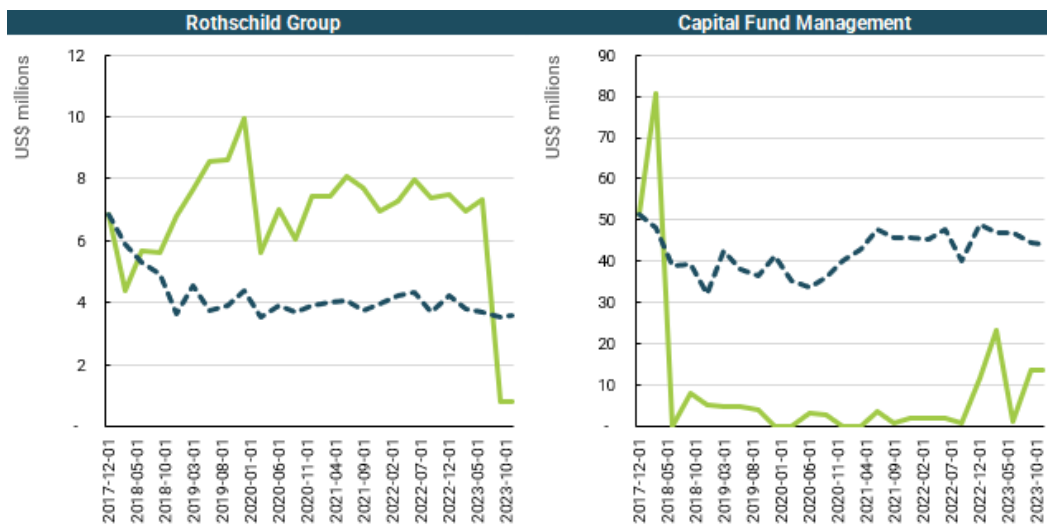
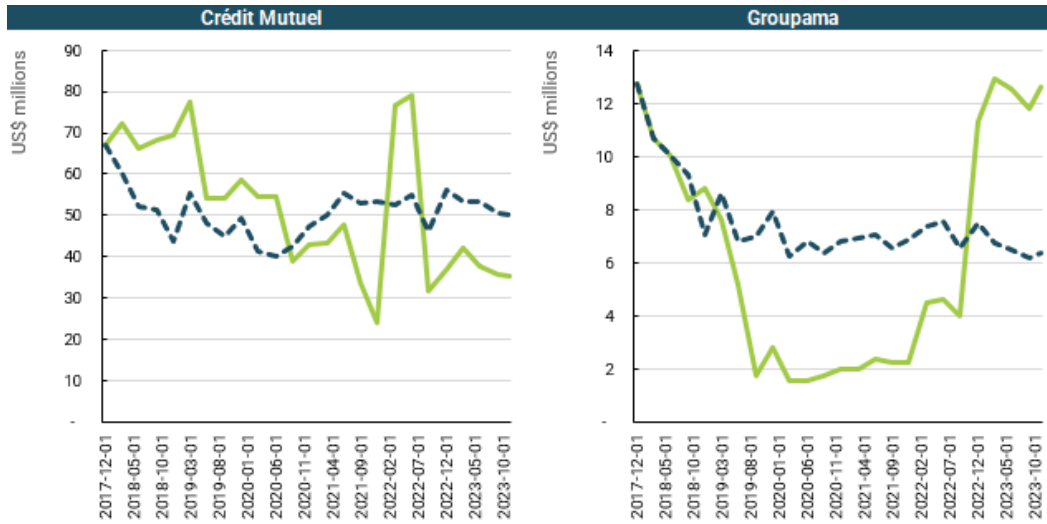
La comparaison de ces deux situations permet de déterminer si les investisseurs ont vendu ou acheté des actions sur la période étudiée. En effet :

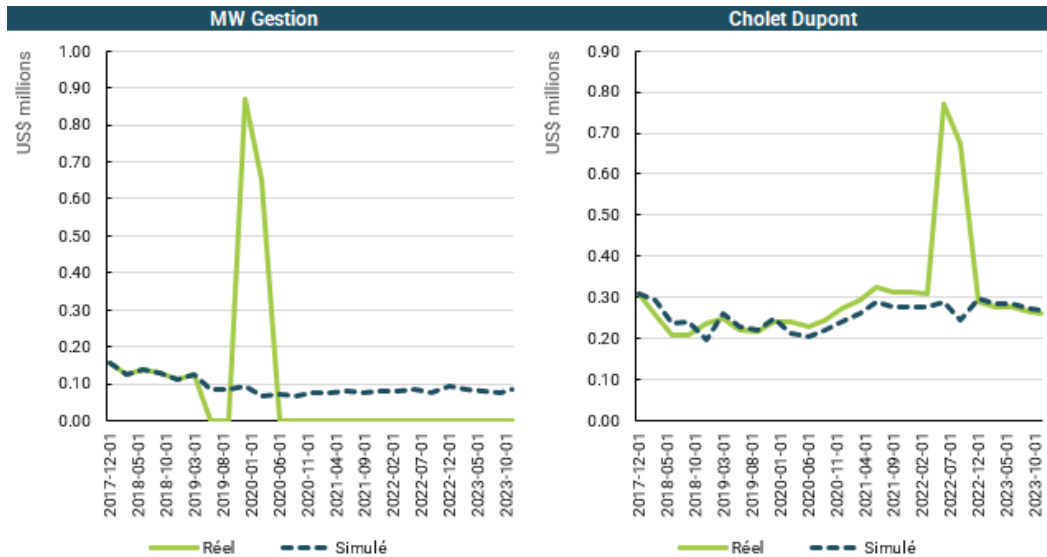
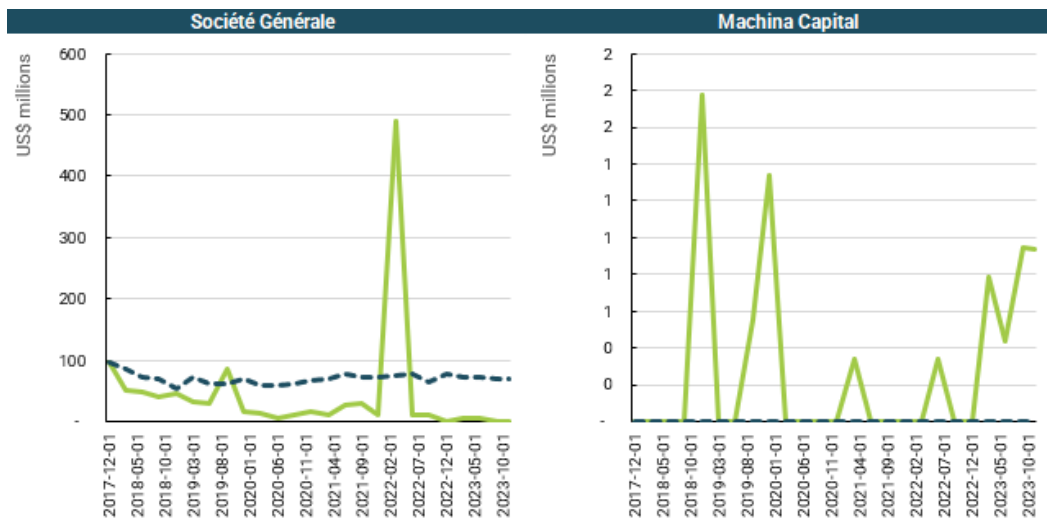
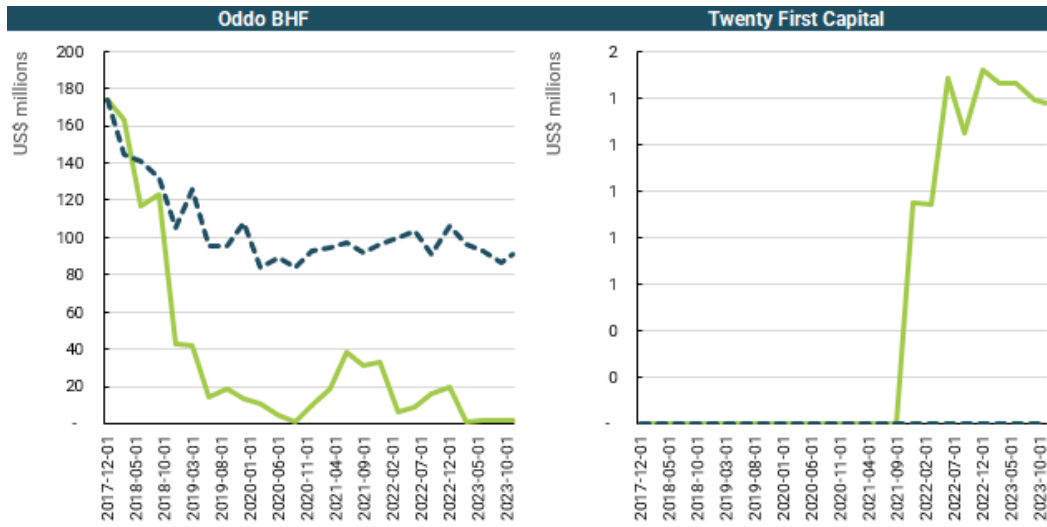
- Si le montant réel est supérieur au montant simulé, cela signifie que l'investisseur a acheté des actions.
- Si le montant réel est inférieur au montant simulé, cela signifie que l'investisseur a vendu des actions.

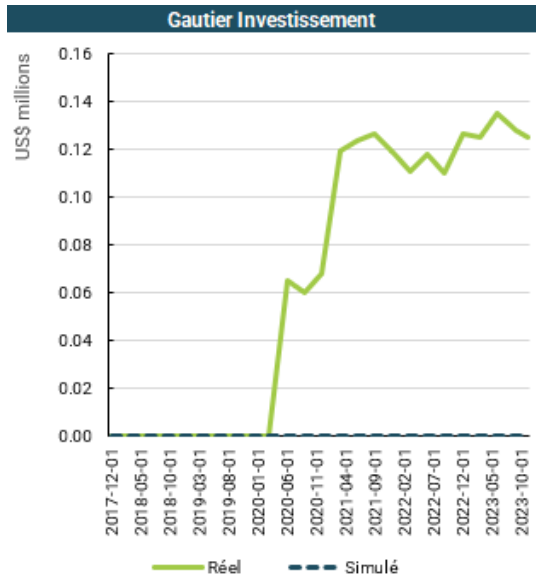
Annexe 4

Évolution des investissements en action - Analyse comparative, par investisseur (en millions de dollars)











www.alliancecontreletabac.org

